

Conseil communal Aigle



Aigle, le 03.11.2022

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
No 2022-12 relatif à

Préavis municipal n°2022-12 du 23 septembre 2022 relatif au Plan directeur de l'éclairage
public

Commission composée de :

Présidente : Nathalie GONZALEZ (PLR)
Membres : Johann BELLWALD (VERT)
Carlo CARRIERI (PSA)
Luc DELADOEY (ALT)
Francis GERMANIER (UDC)
Catherine KRUMEL (EA)
Philippe PASCHE (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie en la présence de Monsieur Montangero municipal délégué ainsi que Monsieur Hediger représentant le bureau technique. La Commission les remercie pour leur disponibilité, le soin et la précision des réponses aux questions et pour les compléments d'information fournis.

Comme il est d'usage, nous ne répéterons pas les données du préavis et de son annexe consultables publiquement.

Introduction

La présentation de ce préavis fait suite au rapport-préavis municipal n° 2021-24 du 16 août 2021 relatif aux réponses au postulat de Madame Kathryn Hess Bellwald (Entente

Aiglonne), déposé le 28 mars 2019, intitulé "Pour la mise en oeuvre progressive d'un éclairage intelligent à Aigle".

Contexte général

L'urgence climatique sur fond de crise économique a poussé la municipalité à traiter ce dossier. Il s'agit d'un sujet complexe relativement lourd qui a pourtant abouti tardivement étant donné que toutes les collectivités se posent les mêmes questions simultanément.

La société Thol Concept Sàrl a accompagné la municipalité en publiant une analyse de la situation actuelle détaillée ainsi que la proposition de solutions. Les principaux axes sont les suivants :

- ▮ Analyse du matériel d'éclairage public
- ▮ Nécessité d'éclairer
- ▮ Réflexions sur les possibilités de gestion / d'abaissement / d'extinction

Le remplacement des luminaires en 2-3 ans, ainsi que la mise en place de la télégestion, permettront une économie d'énergie plus rapide. La mesure proposée s'inscrit donc dans une logique de développement durable.

Le montant d'investissement pour les mesures proposées s'élève à CHF 1'750'000.- TTC. Ce montant sera investi durant les années 2023 à 2025. Il faut prendre en considération que si le préavis est accepté les montants prévus au budget pour l'entretien du parc luminaires pourront être revus à la baisse du fait que l'entier des têtes lumineuses seront remplacées dans le cadre des mesures préconisées par le plan directeur. Le budget annuel pourrait passer de CHF 120'000.-/an à CHF 80'000.-/an, soit une économie annuelle de CHF 40'000.-/an.

L'économie estimée dès 2025 à la suite des mesures réalisées en termes d'achat d'énergie électrique pour notre parc luminaires sera d'environ CHF 69'000.-/an. Cette estimation est basée sur un prix d'achat de l'énergie électrique à 0.22 CHF/kWh.

En résumé, le seul moyen d'économiser de l'énergie c'est d'investir !

Réflexions de la commission

A l'unanimité la commission salue la municipalité de se saisir de ce sujet MAINTENANT ! Ce "pas dans la bonne direction" attendu par beaucoup est désormais devenu une évidence !

La Commission a passé en revue systématiquement de manière critique et objective le plan directeur de l'éclairage public.

Les échanges ont permis de soulever des questions pertinentes concernant différents aspects (technologique, budgétaire, écologique, santé publique ainsi que la sécurité)

- ▮ La notion de SMART City a été évoquée et n'a malheureusement pas été approfondie par la municipalité.
- ▮ La municipalité a invité 3 entreprises à soumettre une offre pour ce mandat. Son choix s'est porté sur la Société Thol Concept Sàrl.
- ▮ Investir est nécessaire en vue de réaliser des économies d'énergie. Une pondération est toutefois émise quant à la projection de futures économies financières calculées au prix de 0.22ct /KwH du jour fluctuant sans tenir compte de l'inflation.
- ▮ Incertitudes face à la situation actuelle, indisponibilité des éléments, délais de livraisons, hausse potentielle des prix à envisager.
- ▮ Le bureau technique confirme que l'étude bénéficiera d'une subvention fédérale.
- ▮ Pertinence d'obtenir un retour des communes ayant déjà entrepris la transition telle qu'Yverdon (éclairage dynamique variable) ou le Val de Ruz (la plus grande commune à avoir réalisé l'extinction nocturne sur l'entier de son territoire). Dans les 2 cas le retour est positif. L'extinction n'entraînerait pas d'augmentation d'accidents, la vigilance des usagers étant naturellement plus élevée dans l'obscurité.
- ▮ La question des entreprises mandatées sera prise en charge par la municipalité lors de la mise en oeuvre du plan directeur.
- ▮ La température de couleur chaude des LED choisie permet une amélioration des effets sur le cycle circadien.
- ▮ Problématiques individuelles touchant les personnes malvoyantes. La FSA (Fédération Suisse des aveugles et malvoyants) a publié des recommandations de ne pas procéder à l'extinction, ni à la réduction des éclairages publics.
- ▮ La commission apprécie que la décision de suppression figure au plan directeur.
- ▮ Possibilité de jouer sur la forme des têtes de luminaires afin de ne pas avoir à introduire de nouveaux mâts et ainsi diffuser la lumière de manière plus régulière.
- ▮ Option de télégestion préconisée cependant, plus le réglage sera fin plus il sera coûteux. (Les têtes peuvent être pilotées de manière indépendantes sans passer par les armoires de quartier).
- ▮ Constat: les dépenses liées aux économies d'énergie sont en constante augmentation depuis 2020.
- ▮ Action positive sur le climat s'inscrivant dans une logique de développement durable.

Position de la commission

Investir est nécessaire en vue de réaliser des économies d'énergie. Ne rien faire nous coûtera beaucoup plus cher !

Nous votons une enveloppe à disposition de la municipalité. C'est la force et la faiblesse de ce préavis. Toutefois, nous soutenons cette façon de faire. La commission estime qu'un suivi de l'avancement des travaux ainsi que des problématiques particulières soit réalisé régulièrement.

Nous sommes conscients de l'évolution et des incertitudes liées à l'actualité. Nous rendons la municipalité attentive au fait que cette marge d'incertitude représente un risque financier. C'est pourquoi nous prions la municipalité de respecter 3 demandes:

Demandes de la commission

1. Communication annuelle de l'avancement du plan directeur de l'éclairage public intégré au rapport de gestion.
2. Problématique individuelle concernant les malvoyants: La municipalité se tiendra au courant et suivra l'évolution des normes en conséquence.
3. Mener une réflexion stratégique sur la notion de Smart City au niveau communal afin d'anticiper des mesures à intégrer éventuellement lors du déploiement des actions découlant du Plan directeur de l'éclairage public.

Position de la CoFin

La CoFin a analysé les incidences financières décrites dans le préavis et propose d'accepter, à l'unanimité, les conclusions du préavis municipal telles que mentionnées.

Tout en précisant que ce projet figure au plan des investissements transmis par la Municipalité.

Conclusion

Dans le respect des recommandations et demandes formulées, la Commission approuve à l'unanimité les conclusions du préavis.

Nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- ┆ Vu le préavis no 2022-12 du 23 septembre 2022
- ┆ Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- ┆ Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'adopter le plan directeur de l'éclairage public et ses mesures telles que proposées
2. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 1'750'000.- TTC pour la réalisation des mesures proposées par le plan directeur de l'éclairage public
3. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 1'750'000.- TTC le moment venu, aux meilleures conditions
4. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : que le montant total, sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.

Oui	:	7
Non	:	0
Abstention	:	0
Bulletin blanc	:	0
Votation	:	Accepté à l'unanimité

Pour la commission

Le rapporteur

Nathalie GONZALEZ (PLR)